



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation des salaires et des statuts du personnel médical hospitalier

Question écrite n° 35974

Texte de la question

M. Pierre Vatin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les inquiétudes exprimées par certains personnels de centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) concernant l'absence de revalorisation de leur revenu et de leur statut. Malgré la signature des accords du Ségur de la santé avec les organisations syndicales le 13 juillet 2020, ces agents de la fonction publique hospitalière n'ont pas bénéficié d'une revalorisation de leurs rémunérations et de leurs statuts en dépit de leur contribution essentielle au fonctionnement du service public de santé et à l'instar de leurs collègues fonctionnaires hospitaliers. Il lui apparaît ainsi nécessaire de récompenser cette fidélité et ce dévouement au service public de santé. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour revaloriser leurs rémunérations ainsi que leurs statuts.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Vatin](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35974

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 février 2021](#), page 859

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)